



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des
affaires culturelles**



Pôle Patrimoines et Architecture
Conservation régionale des Monuments historiques

Amiens, le 5 février 2025

Nos réf. : CRMH/MaD

Affaire suivie par Anne-Lise DEVERNAY
Chargée de la protection des Monuments Historiques
Tél : 03 28 36 61 21
Courriel : anne-lise.devernay@culture.gouv.fr

Objet : arrêté d'inscription au titre des monuments historiques de l'école Jules Elby à Houdain (Pas-de-Calais)

Madame le maire,

Lors de sa séance du 23 novembre 2023 la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (C.R.P.A.) a émis un avis favorable pour l'inscription au titre des monuments historiques de l'école Jules Elby à Houdain (Pas-de-Calais), dont la commune est propriétaire.

Vous trouverez ci-joint une ampliation de l'arrêté de monsieur le préfet de la région Hauts-de-France en date du 04 décembre 2024. L'article 1er précise l'étendue de cette protection.

J'attire votre attention sur le fait qu'en cas de vente, une copie de l'acte doit être adressée par le notaire à la direction régionale des affaires culturelles. Le nouveau propriétaire doit également être informé de l'existence d'une protection au titre des monuments historiques concernant le bien.

Conformément aux articles L 53-60 et L 163-10 du code de l'urbanisme, une fois notifiée cette servitude de protection doit être annexée au plan local d'urbanisme. A défaut, après mise en demeure, l'autorité administrative compétente de l'Etat procédera d'office à cette formalité dans un délai de trois mois.

En cas de contestation de votre part, le délai de recours pendant lequel vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent est de deux mois à compter de la réception de la présente.

Je vous prie de croire, madame le maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

La conservatrice régionale des monuments historiques

Françoise LATY

Madame Isabelle RUCKEBUSCH
Maire
8 Rue Roger Salengro
62150 Houdain

Pièce jointe : ampliation de l'arrêté préfectoral

Coordonnées:
Site de Lille : 3 rue Lombard CS80016- 59041 Lille cedex Tél. : 03 20 06 87 58
site d'Amiens : 5 rue Daussy- CS 44407-80044 Amiens cedex Tél : 03 22 97 33 00
Suivez-nous sur : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France>



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

**Arrêté préfectoral portant inscription au titre des monuments historiques
de l'école Jules Elby située à HOUDAIN (PAS-DE-CALAIS)**

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant monsieur Bertrand GAUME, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 23 novembre 2023 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'école Jules Elby située route départementale de Saint-Pol / Rue du Général de Mitry à HOUDAIN (PAS-DE-CALAIS), présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, considérant son intégration urbaine au sein de la Cité de la Victoire comme équipement qui a gardé son usage initial, œuvre de l'architecte bruaysien Paul Hanote,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont inscrites au titre des monuments historiques toutes les façades et toitures de l'ensemble des cinq bâtiments de l'école Jules Elby située route départementale de Saint-Pol / Rue du Général de Mitry à Houdain (Pas-de-Calais).

Figurant au cadastre feuille 000 AE 01, parcelles 365 à 370, 380 à 388 tel que délimité sur le plan annexé au présent arrêté

Et appartenant à la commune d'HOUDAIN, 8 rue Roger Salengro à HOUDAIN (62150), dont le numéro de SIRET est 216 204 578.

Celle-ci en est propriétaire depuis une date antérieure à 1956.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune concernée, au propriétaire, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, pour le préfet de région, et chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au service de la publicité foncière de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le - 4 DEC. 2024



Bertrand GAUME

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

**Arrêté préfectoral portant inscription au titre des monuments historiques
de l'école Jules Elby située à HOUDAIN (PAS-DE-CALAIS)**

Plan annexé



12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf